



Droit du travail : cumul de deux emplois

Par **Ilewellen**, le **12/03/2008** à **08:45**

Actuellement en CDI a temps partiel avec 11 heures de travail par semaine en tant que garde d'enfants, je cumules quelques missions intérimaires par mois en tant qu'infirmière afin d'arrondir mes fin de mois. Est ce légal ou non?

Cordialement